

Référentiel de certification périodique pour les médecins spécialistes du CNP de chirurgie pédiatrique (CNP CEA)

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure "indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances".

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1er janvier 2023 ; pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser les connaissances et les compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient et son représentant légal co-acteurs de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle".

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

Dans le cadre de la mise en place de la certification périodique, le CNP CEA avec l'aide de ses organismes d'accréditation, notamment l'OACHIRPED , a établi une liste d'actions validantes à réaliser par période de 6 ans.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé. Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être conforme à une fiche méthode de la HAS, soit répondre à des critères de labellisation des actions par le CNP suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- l'identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- la qualification et les compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- l'absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- une déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs à jour
- l'évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les chirurgiens pédiatres pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé à la liste du référentiel. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le chirurgien pédiatre, de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNP CEA devra évaluer a priori ou a posteriori ces actions "hors liste", afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Le nombre d'actions retenu sur un cycle est de deux actions par bloc au minimum. Il n'y a pas de pondération entre les actions. Les éléments de preuves qui seront à fournir pour la validation d'une action sont mentionnés dans le tableau.

Les actions validées par chaque chirurgien pédiatre seront intégrées dans espace personnel du téléservice 'MaCertif'ProSanté', piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La validation finale d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira de facto le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNP CEA avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que nous réalisons déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Le CNP CEA a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des chirurgiens pédiatres et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP CEA devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la commission professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

Référentiel de certification - CNP CEA			
Bloc Thématique	Actions	Attendus du CNP	Éléments de preuve
BLOC 1 Améliorer et actualiser les compétences	Participer à un congrès majeur de la spécialité. Tout congrès national ou international sur une thématique validée par le CNP à priori ou à postériori	Congrès majeurs de la spécialité. Auditeur ou orateur	Justificatif de présence
	Formation diplômante ou certifiante en chirurgie pédiatrique (DU, DIU...) sur une activité en cours , pratique existante hors acquisition de nouvelle technique.	Du ou DIU reconnus par le CNP comme validants. Il peut s'agir de DU ou DIU non spécifiques de chirurgie pédiatrique mais formateurs en diverses spécialités de chirurgie adulte.	Diplôme ou attestation de certification
	Participer au séminaire annuel de la SFCP (SFUPA, SFCPP) et de la SOFOP.	Au moins un par cycle	Justificatif de présence
	Participer à une journée annuelle de formation de l'OA Chirped	Formation proposée par OA, action de DPC	Justificatif de présence
	Etre abonné à une revue de chirurgie pédiatrique	Une revue en fonction de l'option ()	Abonnement

	Participer à des réunions de bibliographie	Organisée par un service de chirurgie pédiatrique. Au moins 2 par an, soit 12 par cycle.	Liste des participants, thèmes et date.
	Participer à des comités scientifiques de la SFCP ou de la SOFOP	Comités de sélection, tables rondes etc....	Justificatif de présence
	Suivre les Webinaires de la SFCP ou de la SOFOP	3 webinaires par cycle	Justificatif d'inscription
	Participer au comité éditorial d'une revue de chirurgie sur l'option concernée	Liste des revues validantes ()	Justificatif
	Actions de formation au titre du DPC publiées par l'ANDPC sur une thématique prioritaire	Lien : https://www.agencedpc.fr/formation-dpc-rechercher-un-dpc	Justificatif de présence
	Participer à l'enseignement de la spécialité Théorique et pratique	cours facultaires, enseignement post universitaires, organisation d'actions DPC, conception ECOS Action d'aides opératoires aux plus jeunes.....	Programme des cours, interventions premier aide.
	Action hors liste validée par le CNP: Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider.	Action pertinente dans le champ chirurgical général	Validation de l'action par le CNP

	Faciliter l'accès au soins aux personnes en situation de handicap (visible ou non)	Collaboration avec Handi relai, ou toute structure ou personne dans le domaine de l'adaptation du soin à la personne handicapée physique ou mentale	Déclaratif
	Action hors liste : Autre activité d'amélioration des relations avec les patients (cette autre activité doit être décrite par un paragraphe avec objectifs et modalités de réalisation)		Validation CNPCEA
BLOC 4 Mieux prendre en compte la santé personnelle du professionnel	Avoir un médecin traitant autre que soit même	3 visites sur le cycle	Déclaratif
	Réaliser un auto-questionnaire de type S.M.A.R.T sur le bien-être au travail et l'épanouissement professionnel	3 questionnaires par cycle	Nom et date de réalisation du questionnaire
	Auto-questionnaire santé HAS	3 par cycle	Nom et date de réalisation du questionnaire
	Action de formation sur le thème de la santé personnelle délivré par un organisme de formation labellisée		Attestation de formation
	Formation radioprotection		Attestation de formation radioprotection

	Actions de prévention en santé : Autre activité d'amélioration de la santé du professionnel (activité sportive régulière, dépistage, respect du calendrier vaccinal...)		Déclaratif, licences
	Participer à des ateliers de co développement		Certificat de présence
	Etre suivi annuellement dans le cadre "de la santé au travail"		Déclaratif
	Bénéficier d'un "coaching" dans le cadre professionnel		Attestation
	action libre validée par le C NP Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de pertinence (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider		Validation CNPCEA

Liste des abréviations/ acronymes:

FSM: fédération des spécialités médicales

CNP CEA: Conseil National Professionnel de Chirurgie de l'Enfant et de l'Adolescent

OA chirPed: Organisme d'accréditation chirurgie pédiatrique

SFCP: Société Française de Chirurgie Pédiatrique : Dans le tableau joint l'acronyme SFCP désigne également les sociétés constituentes (SFUPA, SFCPP,...)

SFUPA: : Société Francophone d'Urologie Pédiatrique

SFCPP: Section Française de Chirurgie Plastique pédiatrique

SOFOF: Société Française d'Orthopédie Pédiatrique

SOFCOT: Société française de chirurgie orthopédique et traumatologique

RCP: Réunion de concertation pluridisciplinaire

DPC: Développement professionnel continu

ANDPC: Agence nationale du développement professionnel continu

RMM: Revue de mortalité et de morbidité

CREX: Comité de retour d'expérience

DSR: Dispositifs spécifiques régionaux

ECOS: Examens Cliniques Objectifs structurés

AFU : Association française d'urologie

SIFUD : société française d'urodynamique

DSR: dispositif spécifique régional

ORTHORISQ: organisme d'accréditation des chirurgiens orthopédistes

EUPSA: european pediatric surgeon's association

ESPES: European society of pediatric endoscopic surgeon

IPEG: International pediatric endosurgery group

GECI: Groupe d'étude en coeliochirurgie infantile

DIU: diplôme interuniversitaire

ESPU: European society for Pediatric Urology

SFCE: Société française cancers de l'enfant

SIOP: Société internationale d'oncologie pédiatrique

HAS: Haute autorité de santé

CSE: comité social et économique

ANNEXES

ANNEXE 1 Liste à actualiser de façon annuelle des actions au titre du DPC publiées par l'ANDPC, en précisant pour chaque action le ou les blocs (1 à 4) auxquels elle se réfère :

<https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc>

On privilégiera les actions prioritaires définies par la chirurgie pédiatrique et les actions ayant trait aux recommandations de l'OA chir ped.

Actions DPC : prise en charge chirurgicale des malformations congénitales (fiche de cadrage 60)

Prise en charge des pathologies du rachis chez l'enfant et l'adolescent (fiche de cadrage 61)

Actions détaillées dans le programme d'accreditation en équipe de l'OACHIRPED sur le site de la HAS.

Les Webinaires de la SFCP et de la SOFOP

Le séminaire de chirurgie pédiatrique et les enseignements de la SOFOP

ANNEXE 2 :

Liste actualisée (pour l'année en cours) des congrès et autres formations validées par le CNP, en précisant pour chaque action le ou les blocs (1 à 4) auxquels elle se réfère

Congrès de la SOFCOT : bloc 1 ou 2 selon thématique

Congrès de la SFCP : bloc 1 ou 2 selon thématique

Séminaire de chirurgie pédiatrique : bloc 1

Congrès EUPSA, ESPES, IPEG : bloc 1 ou 2 selon thématiques

Séminaire du GECL : bloc 1

Journée de la SFCPP : bloc 1, 2 ou 3 selon thématique

Diaphragmatic congenital hernia international symposium : bloc 1 ou 2

European pediatric Colorectal and pelvic reconstruction meeting : bloc 1, 2 ou trois selon thématique

Congrès hors spécialité:

Congrès de l'ESPU : bloc 1

Congrès de la SFP : bloc 1 ou 2 selon thématique

Journées de la SFCE

SIOP : bloc 1

Journées organisées thématiques ou maladies rares :

Journée de l'OA chir ped : blocs 1,2,3,4 selon thématique

Journées maladies rares: tous thèmes chirurgicaux pédiatriques ou ayant un rapport avec les malformations chirurgicales : blocs 1,2,3 selon thématiques et présence ou non des associations de patients

Formation expert accréditation proposée par la HAS

ANNEXE 3 :

Listes des formations diplômantes ou certifiantes validées par le CNP (DU, DIU, Master...), en précisant pour chaque action le ou les blocs (1 ou 3) auxquels elle se réfère

DIU urologie pédiatrique

DIU chirurgie néonatale

DIU chirurgie laparoscopie de l'enfant

DIU de chirurgie robotique

DIU de médecine foetale

DIU de chirurgie plastique pédiatrique

DIU oncologie pédiatrique

DIU gynécologie de l'enfance et de l'adolescence

DIU de médecine foetale

Autres DIU proposés par la SFC sur validation du CNP CEA

ANNEXE 4 :

Liste des revues scientifiques validée par le CNP pour participation au comité éditorial (lagues français, anglais, espagnol). Liste non exhaustive , revue hors liste à valider par le CNP.

Journal of pediatric surgery

Journal of urology

Journal of pediatric urology

Pediatric surgery international

European journal of pediatric surgery

African Journal of Paediatric Surgery

Annals of Pediatric Surgery

Cirugía Pediátrica

Cirugía Pediátrica (English edition)

European Journal of Pediatric Surgery Reports

Iranian Journal of Pediatric Surgery

Journal of Indian Association of Pediatric Surgeons

Journal of Pediatric Surgery Case Reports

Journal of Pediatric Surgery

Paediatric Surgery. Ukraine

Surgery on Children

World Journal of Pediatric Surgery

European journal of urology

JBJS

ANNEXE 5 :

Liste des programmes intégrés (au titre du DPC ou dispensés par des organismes de formation labellisés Qualiopi) validée par le CNP, en précisant pour chaque programme intégré le ou les blocs (1 à 4) auxquels il se réfère

action de formation qui combine au moins deux méthodes reconnues par la HAS et validées par l'ANDPC : la formation continue (FC), l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et la gestion des risques (GDR).

DA3P Développement et Accompagnement Professionnel, Personnel et en plateau technique

Pour une meilleure prise en charge des événements indésirables graves en chirurgie

Action : Programme intégré

ODPC-COT, ODPC de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

Pour une meilleure prise en charge des fractures bi et tri malléolaires de la cheville en classe virtuelle

Action : Programme intégré

ODPC-COT, ODPC de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

Améliorer la prise en charge des fractures chirurgicales de la tête radiale action en classe virtuelle

Action : Programme intégré

ODPC-COT, ODPC de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

Pour une prise en charge adaptée aux enfants des fractures du membre supérieur chez l'enfant

Action : Programme intégré

ODPC-COT, ODPC de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

Mieux connaître et maîtriser les risques en lien avec la radioprotection

Action : Programme intégré

GEMA, Groupe d'Enseignement Médical Agréé

Situations critiques au bloc opératoire et SSPI

Action : Programme intégré

DA3P, Développement et Accompagnement Professionnel, Personnel et en plateau technique

Mieux connaître et maîtriser les risques en lien avec la radioprotection

Action : Programme intégré

ANNEXE 6 : Liste actualisée des registres pratiques, observatoires, bases de données de la spécialité, en précisant pour chacun s’il intègre (bloc 3) ou non (bloc 2) des données-patients :

Registre RENATO

Participations actives aux registres maladie rares (BAMARA)

ANNEXE 7 : Actions et attendus préconisées par le CNP (en adéquation avec une fiche-méthode de la HAS) pour :

- Amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé :

Revue de morbi mortalité (RMM),

Réunions de consultation pluridisciplinaires

Comité de retour d’expérience

- Exercice coordonné et protocolé d’une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire

- Suivi d’indicateurs de qualité et de sécurité des soins :

HAS, campagnes IQQS- Indicateurs de qualité et de sécurité des soins en établissements de santé

Campagnes, résultats et développements des indicateurs

Article HAS - Mis en ligne le 26 juin 2024 - Mis à jour le 03 nov. 2025.

Appropriation d’une thématique

Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

- Participation à un réseau de vigilance : Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins, Protocolisation des prises en charge interdisciplinaires (antibioprophylaxie, préparation pré-opératoire, etc.)
- Gestion des risques en équipe : accréditation d'équipe
- Travaux et missions d'expertise : Validées CNP
- Participation à des recommandations
- Activités de recherche

ANNEXE 8 :

Liste actualisée des associations d'usagers du système de santé agréées pour la spécialité (<https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/associations-d-usagers-du-systeme-de-sante-agreees>)

N2019RN0038 PRADER-WILLI FRANCE c/o Gerard Meresse 28 rue prieur de la marne 51100 REIMS <http://prader-willi.fr> 27/10/2025

N2020AG0027 ASSOCIATION D'ETUDE ET D'AIDE AUX ENFANTS AMPUTES Maison des association 5 bis rue du Louvre 75001 PARIS <http://www.assedeo.fr> 28/01/2026

N2021RN0014 ALLIANCE MALADIES RARES 96 rue Didot 75014 PARIS <http://www.alliance-maladiesrares.org> 28/10/2026

N N2022RN0078 FEDERATION NATIONALE DES MALADES ET TRANSPLANTES HEPATIQUES - TRANSHEPATE6, rue de l'Aubrac 75012 PARIS <http://transhepate.org> 25/10/2027

N2021RN0058 ASSOCIATION FRANCAISE DE L'ATRESIE DE L'ESOPHAGE 56 rue Cécile 94700 MAISONSALFORT <http://afao.asso.fr> 06/02/2027

N2022RN0170 ASSOCIATION NATIONALE SPINABIFIDA HANDICAPS ASSOCIES – ASBHA 3 bis, avenue Ardouin BP.92 94420 Le plessis trevise <http://spina-bifida.org> 01/05/2028

ANNEXE 9 :

Actions et attendus préconisées par le CNP (en adéquation avec une fiche-méthode de la HAS) pour :

- Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients
- Participation à un dispositif d'annonce
- Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs centrés sur la relation avec le patient
- Patients traceurs
- Programmes ETP

ANNEXE 10 :

Actions et attendus préconisées par le CNP pour l'acquisition de connaissances du numérique en santé

Participer à un projet ou une action utilisant des applications et outils pour améliorer la prévention, le diagnostic et le suivi des patients.

Télé consultations

Télé suivi

Projet de recherche en IA

Utilisation des répertoires de données

Reconstruction d'image

Modélisation

ANNEXE 11 :

Actions et attendus préconisées par le CNP pour faciliter le partage d'expériences interprofessionnelles et de bonnes pratiques. La liste est non exhaustive et les formations peuvent valider chacun des blocs en fonction de leur thématique.

Participation à des formations en co développement

Participation à toute action, atelier ou formation sur : le coaching managérial, la communication, les bonnes pratiques

Participation active à l'organisation d'un DSR

Participation régulières aux RCP maladies rares, oncologie ou thématique de la chirurgie pédiatrique viscérale ou orthopédique.

ANNEXE 12 :

Actions et attendus préconisées par le CNP pour la promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité

Participation active aux actions déployées par les établissements de santé vers l'écologie.

Participation au tri organisé (bloc opératoire)

Participation à toute formation sur la gestion des déchets au bloc opératoire.

Participation au CSE

Mise en place d'actions écologiques dans son établissement

ANNEXE 13 : Participation à des groupes ou des échanges interpersonnel et d'analyse centrés sur la santé personnelle du médecin

Co développement

Participation à des groupes de parole

Analyse psychologique

ANNEXE 14 : Liste des actions de gestion des risques professionnels validée par le CNP

Participation aux réunions Crex sur les risques professionnels.

Formation à la radio protection à jour (une fois tous les 5 ans)

Participations aux formations dédiées OACHIRPED et SOFOP. ORTHORISQ

Questionnaire de dépistage du burn out

ANNEXE 15 : Liste des actions de prévention en santé validée par le CNP

Suivi régulier par un medecin traitant (une fois par an)

Carnet de vaccination

Pratique d'une activité sportive